



Municipalité de Maskinongé

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2018

Revenus de fonctionnement :

Taxe foncière, SQ, Réseau routier	1 356 174 \$
Taxe d'assainissement (Secteur urbain)	140 571
Taxe d'assainissement (Secteur rural)	4 379
Taxe d'eau (Secteur urbain)	145 401
Taxe d'eau (Secteur rural)	122 815
Taxe d'ordures et de récupération	136 086
Paiements tenant lieu de taxes	18 860
Autres revenus de sources locales	189 100
Revenus – Transferts conditionnels	166 330

Revenus d'investissement :

Subvention – Transport, loisirs et culture	700 434
Total des revenus de fonctionnement et d'investissement	<u>2 980 150 \$</u>

Dépenses de fonctionnement et conciliation à des fins fiscales :

Administration générale	406 571 \$
Sécurité publique	293 637
Transport	665 385
Hygiène du milieu	1 452 512
Aménagement, urbanisme et développement	75 600
Loisirs & Culture	224 793
Frais de financement	57 690
Amortissement	(436 958)
Emprunt – installations septiques résidences isolées	(801 200)
Remboursement de capital	177 221
Affectation des taxes générales aux activités d'investissement	214 647
Affectation réserve financière – Eaux usées	(46 800)
Affectation réserve financière – Eau secteur rural et urbain	(3 382)

Immobilisations et conciliation à des fins fiscales :

Sécurité publique	40 000 \$
Transport	907 650
Hygiène du milieu	8 000
Loisirs et culture	192 280
Emprunt – parc résidentiel	(110 000)
Emprunt au fonds de roulement	(11 896)
Affectation des taxes générales des activités de fonctionnement	(214 647)
Affectation du surplus accumulé	(110 953)
Total des dépenses de fonctionnement, immobilisations et conciliation	<u>2 980 150 \$</u>

(Résolution numéro 364-12-17)



Municipalité de Maskinongé

TAXATION 2018

Taxe Sûreté du Québec	0,070 \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe Réseau routier	0,190 \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière générale	<u>0,320</u> \$ du 100\$ d'évaluation
Taxe foncière totale	0,580 \$ du 100\$ d'évaluation

Taxe d'ordures et de récupération 111,00 \$ par unité de logement

Secteur urbain

Taxe d'assainissement des eaux (du 100\$ d'évaluation)	0,16
Taxe d'eau – base et consommation générale	204,00
Taxe d'eau – piscine	30,00
Taxe d'eau – consommation	2,80\$/1000 gallons
	(pour les compteurs dépassant 48 000g)

Secteur rural

Taxe d'assainissement des eaux (du 100\$ d'évaluation)	0,003
Taxe d'eau – base	70,00
Taxe d'eau – consommation	3,38\$/1000 gallons

Rôle d'évaluation 2017/2018/2019 :

Valeur imposable du secteur urbain :	87 765 800 \$
Valeur imposable du secteur rural :	146 057 200 \$
Valeur imposable totale :	233 823 000 \$

France Gervais

Directrice générale & secrétaire-trésorière

(Règlement numéro 156-2017)